

**DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES**

COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
ARRETE MUNICIPAL 2022/427

Portant réglementation sur la circulation et le stationnement en agglomération.

Le Maire de la Commune de PEZILLA-LA-RIVIERE -66370-,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411.8, R 411.25 et R 413.1,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, cinquième partie, huitième partie,

Vu la demande formulée le jeudi 15 décembre 2022 par la société SOLUTIONS30 SUD OUEST, sise 35 Bis Boulevard Saint-Assisclé - 66000 - PERPIGNAN en vue d'effectuer des travaux ENEDIS de raccordement client à hauteur des n°8, 8 bis et 8 ter rue de la Têt à PEZILLA LA RIVIÈRE.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à hauteur des n°8, 8 bis et 8 ter rue de la Têt à PEZILLA LA RIVIÈRE durant ces travaux.

ARRETE

Article 1 : Les jeudi 22 et vendredi 23 décembre 2022, la chaussée sera rétrécie, la circulation sera alternée et la vitesse des véhicules sera limitée à 10km/h au niveau des n°8, 8 bis et 8 ter rue de la Têt.

Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de l'emprise des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie- signalisation de prescriptions, cinquième partie - signalisation d'indication et huitième partie - signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Commune, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Millas et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pézilla la Rivière, le 16 décembre 2022.

Le Maire,

Jean-Paul BILLES.



The seal is circular with the text 'COMMUNE de PEZILLA-LA-RIVIERE' around the top and '★ 66 ★' at the bottom. The center features a coat of arms with a figure holding a staff and a shield, with the word 'PEZILLA' written below it.

Destinataire :

Solutions30 : aurelien.pages@solutions30.com

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.